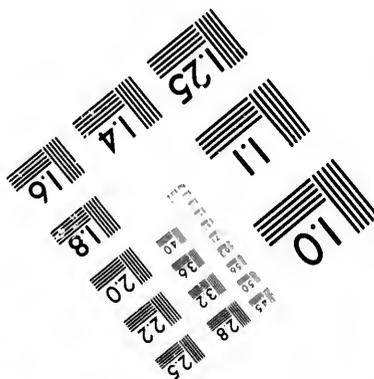
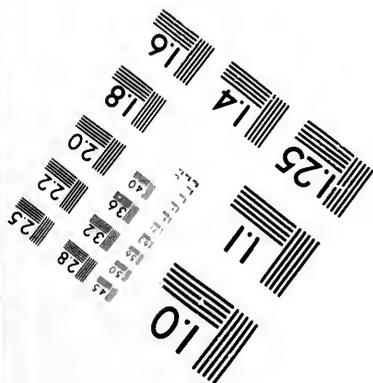
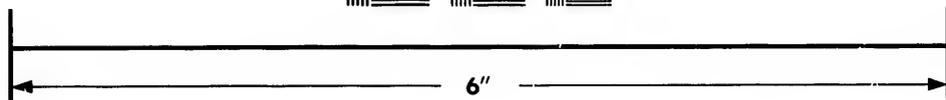
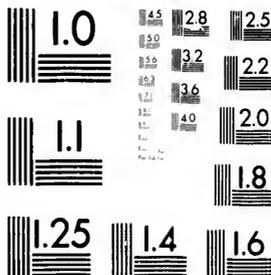


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

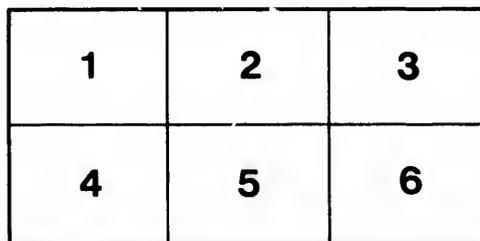
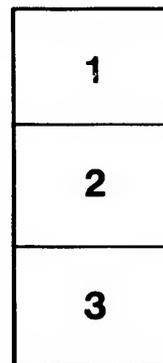
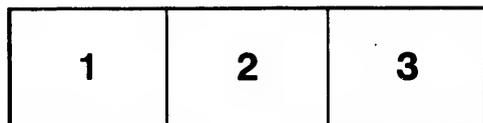
Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

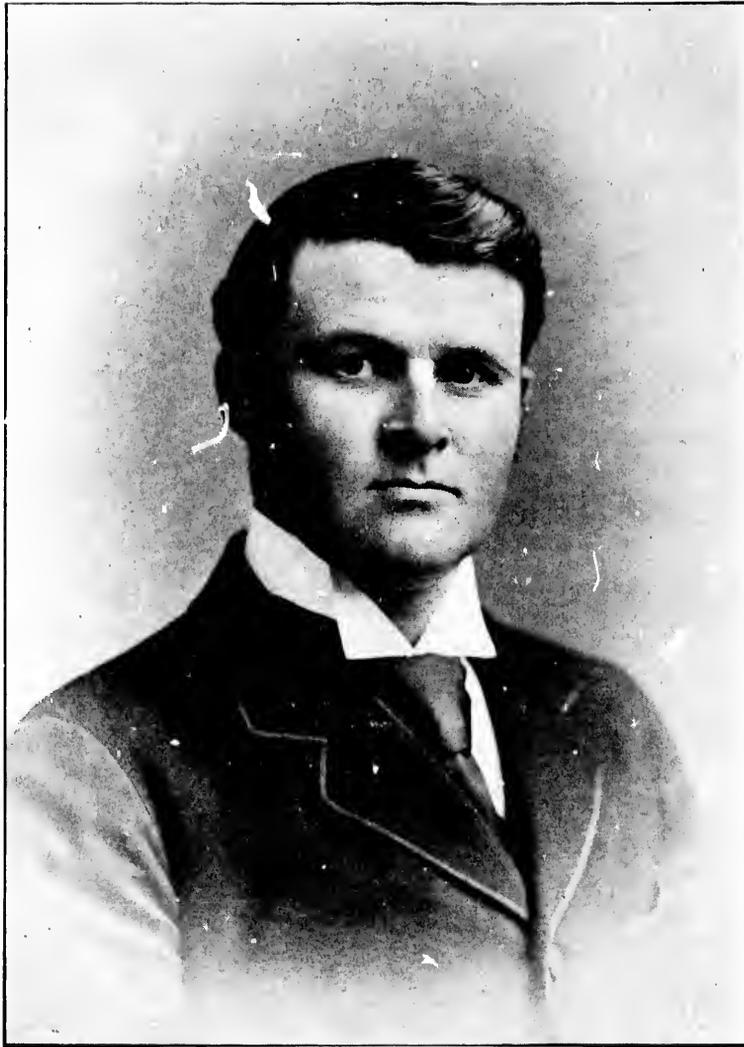
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1892/33

LES HOMMES DU JOUR



CRE
1892
-33



CHARLES HIBBERT TUPPER

CHARLES H. TUPPER

L'honorable Charles Hibbert Tupper est le fils de sir Charles Tupper, un des pères de la confédération canadienne, homme d'Etat, administrateur s'il en fût jamais un, qui a su ouvrir toutes grandes à son fils les portes de l'avenir. Celui-ci, malgré sa jeunesse, occupe aujourd'hui une place très enviable dans les conseils de la nation, comme un des chefs politiques du Canada ; cependant, ses adversaires les plus acharnés sont obligés de confesser que la renommée dont il jouit est due à son talent, à son amour du travail, à son intégrité, beaucoup plus qu'aux circonstances heureuses dans lesquelles l'ont placé la naissance et la fortune. L'envie accueille au berceau l'enfant de l'homme puissant par l'esprit ou la fortune ; et cet obstacle est souvent bien plus difficile à surmonter, surtout lorsqu'il s'agit du fils d'un homme d'Etat digne de son père, que ne le sont ceux de la misère pour un homme de talent d'extraction obscure, mais entouré de la sympathie populaire. C'est alors que la jalousie trouve un point d'appui et s'écrie : " C'est le fils de son père ! " Les détracteurs de toute catégorie déclarent hautement que c'est un scandale de voir la jeunesse et le talent reléguer dans l'oubli l'expérience et les états de services ; l'envie ne cesse de faire ressortir les ombres de tout ce qu'il entreprend, même de ses actions les plus désintéressées, les plus patriotiques. Partout on le critique ; on ne lui rend justice qu'à regret, tandis qu'on porte aux nues les hommes médiocres qui ont eu le bonheur de naître dans l'obscurité ; c'est qu'il est né riche et bien doué ; dès le berceau, il était destiné à régner au milieu des siens ; comment lui pardonner tant de choses à la fois ? Vraiment, il a fallu que l'honorable Charles H. Tupper fût doué d'un talent peu ordinaire pour conquérir sitôt un rôle dans l'histoire du Canada et l'influence qu'il exerce dans les cercles politiques du pays, en dépit de son titre de fils d'un des plus grands hommes d'Etat de l'Amérique Britannique.

Né à Amherst, N.-E., le 3 août, 1855, l'honorable Charles H. Tupper est le second fils de sir Charles Tupper, Bart., K. C. M. G., C. B., maintenant haut commissaire canadien en Angleterre. Charles Hibbert Tupper a reçu son éducation à l'université McGill et à l'université Harvard ; le degré de L. L. B. lui a été conféré en septembre, 1879. Un an après son admission au barreau, il a épousé mademoiselle Janet McDonald, fille de l'honorable James McDonald, juge en chef de la Nouvelle-Ecosse. C'est aux élections générales de 1882 qu'il a été élu, pour la première fois, député du comté de Pictou, N.-E.. A chacune des élections générales de 1887 et de 1891, il a été réélu par des majorités toujours croissantes, si bien qu'il semble aujourd'hui maître de ce collège électoral, autrefois peu assuré pour son parti.

Le jeune député de Pictou a eu l'avantage de faire son entrée dans la chambre des communes du Canada à une époque où la nation tout entière jouissait d'une grande somme de prospérité, et le parti conservateur, en particulier, d'une puissance presque sans borne. La *politique nationale* inaugurée en 1879 venait de faire ressentir partout ses effets bienfaisants et de faire succéder l'aisance à la gêne. Avec une vérité qui désolait ses adversaires politiques, sir Leonard Tilley faisait le tableau réjouissant des progrès de l'industrie sur tous les points du pays ; les ouvriers retrouvaient un bon salaire ; la population du Canada augmentait ; la Providence nous favorisait de bonnes récoltes, qui se vendaient bien. Sir John Macdonald était l'idole de son parti, comme, du reste, il l'avait toujours été, jusqu'à ce qu'en 1884 cet enthousiasme fût arrivé à son apogée et se traduisît par les majestueuses démonstrations de Montréal et de Toronto, où le peuple a célébré si grandiosement le quarantième anniversaire de l'entrée dans la vie publique de cet homme extraordinaire, en même temps que sa Souveraine, reconnaissante, lui conférait le titre de Grand, Croix de l'ordre du Bain. On dira peut-être que le moment était bien choisi pour faire ses débuts dans la vie publique ; mais, pour un jeune homme, la voie des honneurs et du succès n'est peut-être pas plus facile, au premier abord, parce que son parti est au pouvoir et puissant, et que le chef de ce parti est nanti d'une influence si grande qu'elle se rapproche du pouvoir autocratique.

On comprend que, lorsque le jeune député de Pictou s'est levé, dans la chambre des communes, le 9 février, 1883, pour proposer

l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, l'intérêt et la curiosité se soient donné la main pour écouter ce jeune fils d'un grand homme qui était alors ministre des canaux et des chemins de fer et qui avait dépensé récemment toute son énergie, toute la puissance de sa nature d'élite, pour assurer la construction de la grande voie ferrée qui était déjà le symbole glorieux du progrès et de la puissance du Canada. Ceux qui savent combien il est dur de débiter ainsi devant une assemblée comme la chambre des communes n'auront pas un seul instant l'idée que, pour le jeune Tupper, la présence de son père au milieu d'un auditoire qui est souvent très mordant ait pu lui être de quelque secours. Quoi qu'il en soit, le jeune député fit, en cette occasion, un discours qui fut admiré par la plupart de ceux qui eurent l'avantage de l'entendre. Il sut démontrer que le revenu public s'était accru depuis la confédération beaucoup plus rapidement que celui des Etats-Unis immédiatement après leur séparation de la Grande-Bretagne ; que nous avons "secoué les langes de l'état colonial pour devenir partie intégrante de l'Empire Britannique ;" que, durant l'année 1882, au-delà de \$ 10.000.000 de bel argent avaient été apportés dans le Nord-Ouest par les immigrants ; que l'accroissement merveilleux du commerce entre Manitoba et les provinces de l'est était dû à l'accomplissement partiel de l'entreprise du chemin de fer du Pacifique Canadien, dont le prolongement jusqu'à Vancouver devait nécessairement développer énormément encore ce commerce ; que la valeur de la propriété foncière, qui n'était que de \$ 3.000.000 en 1879, s'était élevée à \$ 30.000.000 en 1882 ; que notre commerce avait augmenté de \$ 49.000.000 depuis l'avènement de la nouvelle administration. Le tableau était bien fait pour enthousiasmer un jeune homme comme M. Tupper, et il sut le faire ressortir avec éclat, si bien que son discours lui attira, de la part de l'honorable M. Blake, chef de l'opposition, les paroles flatteuses que voici :

" Il doit dire qu'il est heureux de souhaiter la bienvenue dans cette chambre à un homme qui, quoique fort jeune, promet de laisser plus tard sa marque dans l'histoire de cette chambre et dans celle de son pays."

Sir John Macdonald ne fut pas moins flatteur dans les compliments qu'il adressa au jeune député de Pictou :

" La chambre a dû éprouver du plaisir ; mon honorable collègue et ami, le ministre des chemins de fer, surtout, a dû éprouver autant

de plaisir que j'en ai éprouvé moi-même et que le parti conservateur en a éprouvé de voir son fils conquérir dès aujourd'hui la faveur de cette chambre."

Les convenances empêchaient alors le premier ministre d'en dire davantage ; mais sa conduite subséquente a démontré combien il était sincère et convaincu en adressant au jeune député ce compliment flatteur.

Coïncidence singulière, le beau-père de M. Tupper, l'honorable James McDonald, ainsi que sir John, notre premier ministre actuel, ont également conquis la faveur de la chambre d'un seul discours : M. McDonald, dans un discours célèbre, prononcé en 1878, et sir John Thompson, dans une occasion mémorable, en réponse au fameux plaidoyer de M. Blake en faveur de Louis Riel.

Ainsi lancé dans la voie du succès, le jeune politicien devait envisager l'avenir avec confiance. Il ressemblait à tous les jeunes hommes de talent qui, dans tous les pays, à différentes époques, ont aspiré aux honneurs et à la puissance politiques, à la renommée ; il était un de ceux que Disraeli a peints avec tant d'éloquence et de vérité dans *Coningsby* :

" Ils sont sur le seuil de la vie publique. Quelle sera leur carrière ? Resteront-ils, au milieu des assemblées imposantes et des honneurs, les champions des grands principes et des grandes vérités qu'ils ont proclamés à leurs débuts ? Au contraire, leur courage s'émoussera-t-il au milieu du combat, les appâts d'une ambition désordonnée seront-ils plus forts que l'impulsion de leur bon cœur et de leur nature généreuse ? Conserveront-ils leur fermeté et leur amour de la vérité, refusant de se courber devant des fantômes, de se faire les adorateurs du veau d'or ? Conscients de la grandeur de leur situation, comprendront-ils la grandeur de leur responsabilité et des devoirs qui leur incombent, et auront-ils le courage de dénoncer à un public perplexe, mais sans souci, les froides théories d'un âge sans foi ni scrupules ? "

M. Charles H. Tupper a toujours rempli fidèlement ses devoirs dans la chambre. Il a évidemment su se mettre à la hauteur de la dignité d'homme public ; il a compris la responsabilité de sa position comme tel. On ne sache pas qu'il ait jamais fait quoi que ce soit qui fût de nature à jeter le moindre discrédit sur sa carrière politique. Dans la grande province de la Nouvelle-Ecosse, il a travaillé ardemment pour son parti, et il n'a pas peu contribué à conserver à sir

Charles Tupper l'influence merveilleuse qu'il semble exercer sur les hommes politiques des provinces maritimes en général.

Le jeune politicien devait naturellement porter un vif intérêt aux affaires maritimes du Canada, étudier à fond les pêcheries et l'industrie de la pêche dans les provinces maritimes. Bientôt la chambre a été obligée de reconnaître son autorité en cette matière, de reconnaître en lui un de ceux qui savaient parler pertinemment de ces sujets difficiles et tenir tête, et dans la chambre, et dans la tribune populaire, à des libéraux de la valeur des Davies, des Jones, des Burpee et des Laird. Aussi, quand, après l'honorable James C. Pope, l'honorable A. W. McLelan et l'honorable George E. Foster, il a été appelé, en février, 1888, au ministère de la marine et des pêcheries, le public n'en a pas été très surpris ; presque tout le monde a sincèrement approuvé le premier ministre de lui avoir confié ce poste d'honneur ; car on avait confiance qu'il saurait donner la preuve de son amour du travail, de son intelligence et de ses qualités d'administrateur bien au courant des affaires de son département. Non-seulement ses trois prédécesseurs, sous le gouvernement d'alors, venaient comme lui de cette patrie naturelle des marins et des hommes bien entendus en affaires maritimes ; mais l'honorable Peter Mitchell, dans le premier cabinet de sir John A. Macdonald, et sir Albert J. Smith, dans celui de M. Mackenzie, étaient aussi venus de la même région du Canada.

Quand M. Tupper a été appelé à former partie du ministère, la seule critique que cette nouvelle ait provoquée était la suivante : quelques personnes le trouvaient trop jeune ; encore ne formulaient-elles cette objection qu'avec bien peu de vigueur. Il n'avait que trente-trois ans ; mais n'oublions pas que sir John A. Macdonald est devenu ministre des provinces du Canada un an plus jeune, et que l'honorable Wilfrid Laurier n'avait que trente-six ans quand il est entré dans le cabinet de M. Mackenzie. L'objection, du reste, n'était qu'éphémère, et le *Globe* lui-même en fit bonne justice le jour suivant, en publiant les lignes suivantes :

“ Au lieu d'être une objection contre lui, sa jeunesse est un argument en sa faveur. Il y a trop peu de jeunes gens dans le parlement du Canada ; il y en a trop peu, surtout, dans des situations où ils puissent apprendre à administrer la chose publique.”

Dans ces lignes, l'organe libéral s'est montré risible sans le savoir, en insinuant que, durant le court espace de temps qu'il serait membre

du cabinet, le jeune ministre aurait l'occasion d'acquérir l'expérience nécessaire pour être, jusqu'à la fin de sa carrière politique, un critique utile en parlement, en sa qualité de membre de la future opposition conservatrice. Mais il rachète cet écart d'une ambition, du reste si naturelle, dans ses derniers commentaires au sujet de l'entrée de M. Tupper dans le ministère :

“ On dira peut-être qu'il a été appelé dans le cabinet uniquement parce qu'il est le ' fils de son père, ' mais on ne serait pas juste de le prétendre. Il est vrai que le nouveau ministre de la marine ne s'est pas encore fait remarquer par une grande éloquence, par son originalité ni son habileté ; mais il a donné des preuves de sagesse, de contrôle personnel, de bon caractère et de courage, pour ne pas dire d'une audace héréditaire. Il est, sans contredit, le plus habile des députés tories de la Nouvelle-Ecosse. On ajoute que c'est un député avide de travail, ce qui est très remarquable chez un homme aussi jeune que lui. Nous ne voyons pas pour quelle raison il ne deviendrait pas un administrateur habile du département des pêcheries, dont les affaires doivent lui être plus ou moins familières, en sa qualité de Néo-Ecossais.”

Le *Globe* ne se trompait pas dans ses prédictions ; elles ont été amplement réalisées par les succès de M. Tupper comme ministre. Mais, en passant, qu'il me soit permis de demander si la sagesse, le contrôle de soi-même, le courage et la bonté de caractère, avec l'amour du travail, ne constituent pas l'habileté même, si ces qualités ne sont pas les éléments mêmes de l'habileté ? Non-seulement M. Tupper possède ces qualités, qu'on se plaît à lui reconnaître ; mais, en outre, il est éloquent ; il est, comme son père, un puissant orateur populaire. Je reviendrai sur ce point. Le *Mail*, (13 février, 1888), qui était alors, comme aujourd'hui, un des organes de l'opposition, félicita sir John Macdonald du choix de son nouveau collègue :

“ M. C. H. Tupper entre dans la vie publique bien peu de temps après son entrée dans la vie professionnelle, mais avec une excellente préparation à la nouvelle carrière qu'il embrasse. Nature et caractère élevés, dispositions chevaleresques, étudiant, il a remporté des succès qui n'ont pas tardé à être éclipsés par ceux de l'avocat ; il est, en outre, député du loyal comté de Pictou, (d'où il ne sort rien de petit). Telles sont les heureuses qualités dont M. Tupper est doué et qu'il saura dépenser loyalement au service de son parti et de son pays.”

Quoi qu'il en soit de ces éloges de la presse, de l'attente de ses amis, des appréciations des adversaires que tout homme public doit s'attendre à rencontrer un jour ou l'autre sur son chemin, M. Tupper n'a pas tardé à se montrer excellent ministre. Entré en fonctions à une époque où nos relations internationales étaient fort tendues, il s'est consacré entièrement aux affaires de son département et à la solution des questions difficiles qui n'ont cessé de surgir depuis lors ; il a apporté à cette tâche ardue un zèle qui mérite les plus grands éloges. M. Cleveland venait de lancer son étrange manifeste de représailles ; le traité négocié, avec des peines infinies, par le secrétaire d'Etat Bayard, le ministre plénipotentiaire anglais et sir Charles Tupper, avait été cavalièrement rejeté par le sénat et la presse des Etats-Unis, et les discours des hommes politiques américains étaient remplis de violence et de colère contre le Canada, parce que notre pays avait eu l'audace d'appliquer résolument les dispositions du traité de 1818, que l'abrogation du traité de Washington remettait en vigueur. Dans toute cette longue et difficile affaire, le gouvernement du Canada, et le département de la marine et des pêcheries en particulier, ont tenu une conduite pleine de dignité, de fermeté et, en même temps, de conciliation. De son plein gré, le Canada a offert aux Etats-Unis un *modus vivendi*, afin que les pêcheurs de Gloucester ne fussent pas exposés à perdre les fruits d'une saison de pêche ; cependant, les prétentions exorbitantes du gouvernement américain furent repoussées avec énergie ; grâce à l'établissement d'une patrouille vigilante, les incursions des contrebandiers américains dans nos pêcheries de l'Atlantique furent bientôt réprimées.

On sait quelles prétentions extraordinaires les Etats-Unis ont cherché à faire prévaloir en cette circonstance. Le traité de 1818 interdisait expressément aux vaisseaux américains la pêche en deçà de trois milles des côtes, et énumérait clairement les raisons qui permettaient à un vaisseau étranger d'atterrir dans un port canadien, — l'achat de la boîte, le transbordement du poisson, etc., étant expressément exclus de la liste des privilèges accordés à ces vaisseaux ; — néanmoins, le gouvernement américain réclamait la jouissance de ces privilèges, et ses pêcheurs avaient entrepris de s'en emparer par la violence ou par la ruse, selon les circonstances. Mais le ministre de la marine et des pêcheries fit avorter leurs projets. Les habitants du Canada doivent se féliciter d'avoir eu, à la tête du département des

affaires maritimes du pays, durant cette époque critique, un homme énergique et bien renseigné.

C'est surtout dans le département dirigé depuis quatre ans par l'honorable Charles Tupper que le gouvernement a besoin d'un homme de grand talent, d'un patriotisme à toute épreuve. Là, il faut être familier avec tous les détails de l'histoire du Canada, ainsi que du droit international ; que d'adresse ne faut-il pas déployer dans ces luttes diplomatiques, qui se font sur des mots et des ambiguïtés, dans une correspondance et des disputes constantes avec les Etats-Unis, soit qu'on ait recours à l'entremise du gouvernement impérial, soit qu'on traite directement avec Washington ! De nos jours, le ministre de la marine au Canada est obligé de posséder beaucoup de science et le tact des grands diplomates ; c'est probablement sur lui que retombe la plupart des embarras de la politique étrangère du gouvernement. Il lui faut donc autant de discernement et d'adresse que de virilité. Je ne crois pas tomber dans l'exagération en disant que M. Tupper est bien doué sous ce rapport.

Les tribunaux ont souri des prétentions des Américains sur les côtes de l'Atlantique, et ils en ont fait bonne justice. Les dispositions du traité concernant l'achat de la boîte, le transbordement du poisson et le changement des équipages ont été mises en vigueur, et elles le seront, sans doute, tant que les Etats-Unis continueront à frapper le poisson canadien de droits élevés. Une autre invention américaine, digne de provoquer l'attention du public, n'a pas tardé à être reléguée à son tour dans l'oubli : je veux parler de la prétention alors énoncée que, sur les côtes du Canada, la limite de trois milles devait se mesurer en suivant les sinuosités du rivage, et non en partant d'une ligne tirée de cap en cap, même si les deux caps, ou pointes de terres, étaient situés sur le territoire canadien.

Entre autres arguments employés dans cette discussion, était le fait bien connu que, dans la baie de Delaware, la baie de Chesapeake, et ailleurs dans les eaux américaines, la limite de trois milles est calculée et appliquée d'après une ligne tirée de cap en cap. En outre, les prétentions des Etats-Unis dans la mer de Behring ne manquent pas de donner à leurs récriminations au sujet des pêcheries de l'Atlantique un caractère bien extraordinaire. Mais telle est bien souvent la logique américaine.

Bientôt M. Tupper a été appelé à régler une autre question très

importante : celle de la mer de Behring, où il a fallu combattre encore les prétentions des Américains et résister à leurs démarches agressives. C'était un problème extrêmement difficile à résoudre, pour ne pas nuire à nos relations amicales avec la république, bien que, pour la plupart des Canadiens, il fût très simple, pourvu qu'on se fondât uniquement, pour en trouver la solution, sur la justice et l'amitié internationale. Traçons, en quelques lignes, la politique adoptée par les Etats-Unis dans cette affaire ; voici quelques-unes de leurs prétentions : cette immense nappe d'eau devait être regardée comme une mer intérieure américaine, en dépit des violentes protestations des Etats-Unis contre la même théorie, à l'époque où la Russie était maîtresse des côtes de l'Alaska ; la juridiction américaine s'étendait jusqu'à des centaines de milles des côtes du Pacifique, bien que le Canada n'eût pas même droit à la limite de trois milles sur celles de l'Atlantique ; tuer des phoques modérément, dans des eaux regardées comme celles de l'océan, par les pêcheurs canadiens, était, de la part de ceux-ci, des actes de piraterie et de contrebande ; mais le monopole américain connu sous le nom de "Alaskan Seal Company" avait la permission de faire des mêmes animaux une immense boucherie sur les côtes de l'Alaska, ce qui n'était ni contraire à la loi, ni de nature à exterminer la race de ces précieux amphibiens ; lord Salisbury et le gouvernement anglais devaient continuer indéfiniment à respecter le *modus vivendi*, qui empêchait les pêcheurs de phoques du Canada de se livrer à leur industrie, mais qui permettait aux Américains de faire la pêche et la chasse des phoques dans une certaine limite, qu'ils franchissaient ouvertement et délibérément ; le gouvernement anglais avait bien tort de défendre les droits du Canada, d'insister sur un arbitrage et la cessation des saisies faites par les Américains, de refuser la continuation du *modus vivendi*, à moins que le gouvernement américain ne consentît à payer des dommages-intérêts, dans le cas où le jugement des arbitres lui serait défavorable. Telles étaient, en résumé, les théories américaines.

Après une longue série d'agressions de la part des Américains, dans la mer de Behring, et de batailles diplomatiques, les principaux points du différend ont enfin été référés à un tribunal d'arbitrage, dans lequel le Canada, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sont représentés. Sir John Thompson est l'arbitre canadien, tandis que l'honorable Charles H. Tupper est l'agent de l'Angleterre ; c'est pour cela qu'il

est allé récemment passer quelques semaines à Londres, afin d'y étudier et régler les détails de la cause du Canada. Le choix de M. Tupper comme agent de la Grande-Bretagne a été un heureux choix, c'est ce que tout le monde a pensé au Canada. Les questions qui devront être soumises à ce tribunal international, la base sur laquelle M. Tupper doit rédiger son plaidoyer, pour assurer au Canada, nous l'espérons, un triomphe et acquérir pour lui-même un surcroît de popularité, sont contenues dans les cinq paragraphes suivants

1. Dans la mer connue sous le nom de mer de Behring, quelle est la juridiction exclusive, quels sont les droits exclusifs sur la pêche des phoques que la Russie a réclamés et exercés avant et jusqu'à la cession de l'Alaska aux Etats-Unis ?

2. Dans quelle mesure ces réclamations et cette juridiction concernant la pêche des phoques ont-elles été admises par la Grande-Bretagne ?

3. La nappe d'eau maintenant connue sous le nom de mer de Behring était-elle comprise dans les mots "Océan Pacifique," tel qu'employés dans le traité de 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie, et quels sont les droits, si droits il y avait, que la Russie possédait et exerçait exclusivement après ce traité ?

4. Est-ce que, en vertu du traité du 30 mars, 1864, entre les Etats-Unis et la Russie, tous les droits de la Russie quant à la juridiction et aux pêcheries de phoques de la mer de Behring à l'est de la frontière maritime, n'ont pas été transférés intacts aux Etats-Unis ?

5. Les Etats-Unis ont-ils le droit, et, si oui, quel droit, de protéger comme chose à eux, par droits de propriétaires, les phoques à fourrures qui fréquentent les îles de la mer de Behring appartenant aux Etats-Unis, quand ces phoques sont en dehors de la limite de trois milles ?

La soumission de ces cinq principaux points à un arbitrage a fait disparaître un différend qui menaçait d'aboutir à des hostilités ; elle a aussi obligé le ministre de la marine et des pêcheries à se livrer à de grands travaux, remplis de responsabilité, à faire plusieurs voyages à Washington ; mais elle lui a fourni, en même temps, l'occasion d'acquérir une grande renommée, et dans son pays, et dans les pays étrangers. Sans doute, si le plaidoyer de M. Tupper assure un triomphe au Canada, il sera fait chevalier ; et on pourra dire avec vérité que Sa Majesté ne pouvait pas conférer cet honneur à un jeune

Canadien d'un plus grand mérite que lui. Jusqu'à ce jour, le ministre de la marine n'a montré, dans sa carrière, aucun désir d'acquiescer rapidement une grande notoriété; il n'aime pas la réclame et ne fait jamais rien en vue de produire de l'effet.

Il l'a prouvé surabondamment dans la manière avec laquelle il a su administrer les affaires de son département; malgré ses recherches et sa vigilance bien légitimes, l'opposition n'a jamais pu trouver dans ce département la moindre irrégularité; tout s'y passe si harmonieusement, qu'on n'en entend presque jamais parler, à moins qu'il ne surgisse quelques questions internationales.

Le différend passager que nous avons eu avec Terre-Neuve a aussi exigé de M. Tupper une dépense considérable d'énergie et d'habileté. Cet incident politique n'a pas peu contribué à faire apprécier le talent du ministre de la marine et des pêcheries par les habitants de la province d'Ontario, notamment ceux de la ville de Toronto. C'est à l'époque où la crise suscitée par ces difficultés était à son apogée que M. Tupper a été invité par l'association des jeunes conservateurs de Toronto à aller faire un discours dans cette ville. Nos compatriotes de l'ancienne colonie de Terre-Neuve venaient d'imposer une lourde taxe sur les produits du Canada, au profit des Américains; ils avaient organisé un système de persécution contre les pêcheurs canadiens, et notre gouvernement s'était vu dans la nécessité de faire revivre l'ancien impôt sur le poisson de Terre-Neuve. L'auteur de cette étude biographique était alors président de l'association des jeunes conservateurs de Toronto, de sorte qu'il a eu l'avantage de bien entendre le discours prononcé par le ministre de la marine dans cette circonstance et de juger de l'effet de ce discours sur l'auditoire nombreux qui était venu écouter M. Tupper. L'enthousiasme de cet auditoire pourrait peut-être être attribué à la sympathie politique; mais les paroles de l'orateur n'eurent pas pour simple effet d'enthousiasmer ses auditeurs: elles produisirent une impression plus durable. M. Tupper s'exprimait dans un style frappant autant que convaincu, qui rappelait les discours de sir Charles Tupper, à l'époque où le haut commissaire canadien déployait la puissance si bien connue de son talent contre les adversaires du parti conservateur qui osaient affronter les coups impitoyables de cette éloquence qui décontenançait et terrassait ceux qui avaient l'audace de s'y exposer. Le discours du ministre de la marine n'était pas seulement une pièce d'éloquence; c'était un exposé

clair, concis et complet des questions importantes dont se préoccupait alors l'opinion publique. Avec quelle énergie et quelle conviction a-t-il donné cours à la loyauté et au patriotisme qui ont toujours été le fondement et le principe de sa foi politique et de celle de son père !

“ Notre existence nationale dépend du commerce interprovincial, des relations amicales qui doivent exister entre les anciennes provinces britanniques de l'Amérique du Nord, de la solidarité de leurs intérêts commerciaux et nationaux. Avant et par-dessus tout, il importe de conserver l'amour de la liberté dont nous jouissons sous l'égide de la Grande-Bretagne, de rester fidèles à l'Angleterre dans l'avenir et toujours. (Applaudissements). Il y a longtemps que les questions d'annexion et d'indépendance sont agitées ; dès les premiers jours de notre existence nationale, on s'est attaqué aux droits et aux privilèges dont nous jouissons en notre qualité de sujets libres de l'empire britannique. Il a fallu alors répondre à des arguments aussi forts que ceux qui aient jamais été énoncés par aucun homme d'Etat, ou dans la presse, jusqu'à ce jour.”

Dans ce discours, M. Tupper eut de grands mouvements ; pour ce qui est de la question nationale, voici à peu près l'analyse de ses paroles :—Avant tout, combattez pour votre pays, avant de songer à votre parti ; avant de songer à quoi que ce soit, songez à votre patrie ; cherchez la solution des questions politiques qui intéressent la patrie comme des hommes libres, fiers des institutions britanniques, sans recourir à aucun secours étranger, à aucune intervention étrangère. Concernant la question terreneuviennne, tout est expliqué clairement : — la tentative Bond-Blaine de négocier un traité au détriment du Canada ; la protestation du gouvernement canadien, suivie du refus, de la part du gouvernement impérial, de ratifier ce traité ; l'emportement des Terreneuviens contre le Canada, l'adoption des lois injustes et inutiles dirigées contre nous par les législateurs de la colonie voisine, — tout est mis en lumière dans ce discours.

Depuis cette époque, les sentiments d'hostilité ont disparu entre Terreneuève et le Canada ; les administrateurs de l'île ne cherchent plus à faire à l'étranger des arrangements hostiles aux Canadiens ; cela est dû à l'esprit de conciliation dont ceux-ci ont donné la preuve durant ces difficultés commerciales, à leur sympathie, à leur générosité envers les malheureuses victimes de la conflagration de Saint-Jean. Mais lorsque M. Tupper a prononcé son discours de Toronto,

les choses n'en étaient pas rendues à ce point ; la question terreneuvienne n'était pas familière à tout le monde comme aujourd'hui ; cependant, il a su l'expliquer à son auditoire avec beaucoup de clarté et porter la conviction dans les esprits. Ses explications, au sujet de la situation politique du pays en général, ne furent pas moins intéressantes ; son discours produisit un effet particulièrement grand sur la jeunesse qui assistait à cette assemblée. Le lendemain, un grand nombre de ses auditeurs disait, avec une conviction qui n'a fait qu'augmenter depuis lors, que l'honorable Charles H. Tupper était destiné à devenir premier ministre du Canada ; qu'il comptait déjà parmi le petit nombre de ceux qui pouvaient dès lors aspirer à cet insigne honneur. Le jour où ces éminentes fonctions seront confiées au ministre actuel de la marine et des pêcheries, on peut être assuré que ce sera par une manifestation de l'opinion et de l'estime publiques aussi spontanée que celle qui a reconnu dans sir John Thompson, en dépit de sa modestie, l'homme dont l'habileté dans les conseils de la nation, dont les services rendus au pays dans son parti, faisaient d'avance la personne toute désignée pour assumer la responsabilité de chef du gouvernement.

C'est le 16 décembre, 1891, que M. Tupper a prononcé ce discours à Toronto. Le 12 janvier de la même année, il s'était trouvé dans la même ville et avait pris la parole au club National, dans un banquet moitié intime, moitié public. Ce banquet n'était pas précisément un événement public ; cependant, il a fourni au ministre de la marine l'occasion de faire un autre grand discours, dans lequel il parle de la grande marine marchande du Canada, de nos canaux et des routes fluviales de notre pays. On retrouve, dans cette allocution, l'homme parfaitement renseigné, qui sait toujours intéresser ses auditeurs. Il y avait, parmi les convives, un homme qui a dû goûter plus que personne la présence de M. Tupper : c'était M. Plimsoll, l'ami si bien connu des marins. Plus que tout autre, M. Plimsoll a dû être heureux d'entendre le ministre de la marine expliquer quels progrès le Canada avait faits au point de vue des intérêts maritimes, du traitement des matelots, etc. ; c'est, sans doute, avec plaisir qu'il a eu ce soir-là la preuve que, sous ce rapport, nous étions en avant de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Tout le discours prononcé par M. Tupper, en cette occasion, semblait inspiré par le sentiment qu'il décrit lui-même en ces termes : "sentiment de confiance dans son

pays, qui gonfle la poitrine même d'un jeune homme comme moi." Mais le clou de ce discours est contenu dans les phrases suivantes :

" Pour nous, aujourd'hui, le grand problème consiste à trouver le moyen pratique d'amener les vaisseaux océaniques jusque dans la baie magnifique sur laquelle est bâtie votre ville. Pourquoi n'arriverions-nous pas à la solution heureuse de ce problème?.....

.....
 Quel ne serait pas l'étonnement de l'étranger, arrivé au détroit de Belle-Isle, à qui on dirait : Vous pouvez voyager encore 2.000 milles en bateau, dans les eaux canadiennes, qui vous conduiront jusqu'au cœur du plus beau pays du monde, sans que vous sortiez jamais du territoire canadien ? Voici maintenant ce qu'il faut faire : il faut rassembler toute notre énergie pour que, bientôt, non-seulement on puisse dire qu'un vaisseau océanique peut pénétrer jusqu'au cœur de ce continent, dans les eaux canadiennes, mais que cela s'applique aux vaisseaux du plus fort tonnage ou, du moins, aux gros vaisseaux."

Ces paroles sont pleines d'espoir et d'ambition, et plaise à Dieu que l'idée qu'elles rendent si bien se réalise assez tôt pour que la jeune génération canadienne qui lira ces lignes en soit témoin ! Les bienfaits de la navigation océanique remontant de Montréal jusqu'à Toronto et au-delà seraient incalculables. Il est naturel au ministre de la marine d'espérer en l'avenir ; ses aspirations sont aussi grandes que son langage est encourageant. Depuis plusieurs années, il est membre du conseil canadien de la Ligue de la Fédération Impériale et il a entièrement foi dans un empire uni, comme dans le Canada uni ; il a foi dans une fédération des possessions britanniques pour des fins de commerce et de secours mutuels, tout comme il a foi dans la fédération actuelle des provinces canadiennes.

Dans les nombreuses élections partielles qui ont eu lieu au commencement de l'année et qui se sont terminées avec tant de bonheur pour les conservateurs, l'activité de M. Tupper a rendu à son parti de grands services, surtout dans la Nouvelle-Ecosse. Dans ses lettres au *Herald* et au *Chronicle*, de Halifax, il montre aux yeux du public, dans un style simple et frappant, quelles sont les idées et les desseins du parti libéral. Dans les discours qu'il a prononcés en maints endroits, il a fait énormément de bien aux gens de son parti. A Halifax, il s'est mesuré avec son adversaire si souvent malheureux, celui qu'il appelle " ce vieux politicien battu par la tempête et souvent

battu," l'honorable A. G. Jones. Parlant de nos chefs politiques, voici comment il fait allusion à un grand événement encore présent à la mémoire de tout le monde :

"Le grand chef du parti conservateur est mort ; mais le parti conservateur est encore plein de vie et il est destiné à continuer de gouverner le Canada d'après les grands principes de sir John A. Macdonald." Au milieu des plus grands applaudissements, il se tourne alors du côté de l'opposition et fait, un par un, le portrait de ses chefs, jusqu'à la retraite de M. Blake, et il ajoute :

"Après le départ de M. Blake, la direction du parti a été confiée à une commission, et l'honneur en devint si peu de chose que M. Jones lui-même fut nommé membre de la commission."

Nous citons ces paroles pour faire voir jusqu'à quel point M. Tupper sait quelquefois manier le sarcasme. C'est dans le même discours qu'il a parlé de sa rencontre avec M. McKinley, de l'Ohio, et de la conversation qu'il eut alors avec le fameux auteur du bill qui porte son nom. Cette réminiscence est intéressante et mérite d'être citée :

"M. McKinley lui avait demandé ce qu'il pensait de la réciprocité. M. Tupper avait répondu qu'il était membre d'un gouvernement qui combattrait ce projet jusqu'à la mort ; puis, il avait demandé à M. McKinley ce qu'il en pensait lui-même. M. McKinley a répondu en disant que nos dépenses annuelles ne pouvaient pas s'élever à moins de \$ 35.000.000. Pour enlever les droits sur les marchandises importées des Etats-Unis, il faudrait recourir à la taxe directe. Les habitants du Canada ne consentiraient pas à payer une taxe directe au gouvernement fédéral plus que ceux des Etats-Unis. De plus, les Anglais ne consentiraient jamais à l'établissement d'un tarif favorisant les Etats-Unis au Canada à leur détriment. Après avoir étudié la question sur toutes ses faces, le major McKinley avait déclaré que, selon lui, la réciprocité illimitée n'était ni plus ni moins qu'une chimère."

Mais il est inutile d'en dire davantage ; la vie et les travaux du ministre de la marine et des pêcheries font son éloge mieux que tout ce qu'on en pourrait dire. Plein de courtoisie ; affable et populaire ; éloquent et puissant à la tribune ; très aimé en chambre ; doué d'un extérieur qui respire la jeunesse, mais vieux par son expérience de la politique ; ministre d'une habileté reconnue, d'une énergie infatigable,

qui n'a d'égal que son amour du travail ; bien doté du côté de la fortune ; homme de culture et de goût et d'une santé florissante, — l'honorable Charles Hibbert Tupper est à bon droit considéré comme un des hommes les plus importants du Canada ; il est une des cinq ou six personnes de notre monde politique qui paraissent destinées à jouer un grand rôle dans le pays et à qui l'avenir réserve l'honneur des plus hautes fonctions et des récompenses les plus insignes.

J. CASTELL HOPKINS.

Toronto, le 10 décembre, 1892.

(Traduction de Henri Tétu.)



MINISTER OF MARINE AND FISHERIES

OTTAWA CANADA

Dec: 13/92

My dear Mr. Tucke'

In response to your
request I send
you a Photograph
— taken this
Summer in Lunenburg

It is the most
flattering I have
yet seen and I
suppose it will "fill
the bill" as you
write for the best!

Yours very truly

Charles H. Supper

L. A. Tucki, Esq
Worcester

Membrance
P. R.

7
2
3
4

